

GAC-EPA
Groupement des Anciens CERN-ESO
Pensioners' Association

Association du personnel du CERN
CH-1211 GENEVE 23
<https://www.gac-epa.org>

Meyrin, le 31 mars 2023

Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 28 mars 2023

1. Bienvenue et désignation du Président de séance

Le Président du GAC-EPA, Enrico Chiaveri, ouvre l'Assemblée générale ordinaire, qui se tient dans l'amphithéâtre principal du CERN. Il propose de désigner Bernard Ducret en tant que Président de séance, ce qui est adopté à l'unanimité.

Bernard commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de lui accorder, cette année encore, la confiance de mener la séance. Environ 80 membres sont présents dans l'amphithéâtre, et 20 membres sont représentés par un pouvoir. Comme par le passé, la possibilité de suivre la séance en webcast a été donnée et Bernard salue les membres qui nous suivent à distance.

Hommage

Enrico exprime ensuite une pensée particulière pour tous les membres qui nous ont quitté en 2022 et demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Henri CHARMOT - Anton KING - Raymonde BUFFAZ – Klaus BÄTZNER - Susanne NAUMANN
Karel CORNELIS - Jacqueline CYVOCT- Marie-Thérèse BOIS - Simone ELISEI – Ginette PARIS
Esther CHETCUTI – Conrad GRUNHAGEL – Sheila MATHEWSON - Giuseppe MARINONI
Georges DUMOLLARD – Claude BIZEAU. – Mary BELL – Albert JAEGER – Marcel LAZANSKI
Olive NAGY - Louise LANDRECY – Marina FUBINI - Monique COMPAIN – Marie-Thérèse CARTIER
François DAVEINE - Edith BONZON - Pierre BENASSI - Clarisse BRON - Pascal Eric NIL – Hubert MOINE
Martin John SHEEHAN - Anna-Maria KRACHT – Franz SCHÖFEL - Robert NETTLETON
Roswitha ZIEBELL – Madeleine AUFFRET - Milan GEORGIJEVIC – Pierre Philippe BLONDELLE
André BARLOW - - Christiane GENTET – Raymonde ROSSET - Hans FRISCHHOLZ - Josiane BADOUX
Hilda DOME-REMY - Leopold SOHET - Camille MONNERET - Roger BOUCLIER - Jean Marcel
FOUCAULT Marie France BOVET - Claire MARCELIN - Max WENNER – Mireille WYSS -Renée BLANC
Pierre DUPONT – Joceline URSENBACHER - Jacqueline GERVASONI - Gabriel BURLET – Jean MOURIER
Roger CALEGARI – Georges JUBIN – Francesca CAPONE - Gilbert DUMONT - Bernardo GODENZI
Jean-Pierre SCHNEWLIN- François PIUZ - Etienne CHERIX - Marie-Claire PERLER – Michel LEFORESTIER
Albert DUPENLOUP - François Marc LEVRIER - Jacques ROCHEZ - Roger VERMOT - Michel LEROUX
Richard MILAN - David Murram STUNGO - Cynthia SHARP - Michel NAWROCKI - Janine JEAN
Robert BOUDOT - Jean Marie BOBAN - Raymond Louis MONTESUIT - Michel CANDOLFI
Claude SAULNIER - Pierre LUC - Mary DOWNIE - Werner BURKHALTER - Klaus BRAUN
Anne-Marie JUNG - Robert MAGNIN - Gérard BACHY - Arne LANG - Carlo LAMPRECHT
Gilberte BROCHU - Antonia MIGLIORE - Gabriel TITAUD - Martine Edwige DUBOIS - Roger GIRARDOT
Ettore ROSSO - Horst SCHÖNAUER - Yvette FINEAU - Josiane GUEx-JUN - Jean LEHMANN
Edmée ETIENNE - Marcel MIOLANE - Hans DREVERMANN - Rodrigue FAES

Georgette GRAVEZ Peter BIGLER - Björn SMITH - Pierre DESBROUSSES - Jean-Maurice STINKWICH
Jacques ANDRE - Montiel PAREDES - Michel Octave TARDY - Gino GURRIERI - Jean-Pierre ROMERO
Madeleine HECART - Rigmor ANDERS - Auguste GIACOMELLI - Bernard-Robert PERRITAZ
Brigitte LAURENT - Claude CAMUT - Robin Charles Armstrong BROWN - Sylviane PAHUD
Rina MENETREY - Victor TRECENO.

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret présente l'ordre du jour. Jean-Pol Matheys rappelle que le point 7 (adoption des 3 rapports) équivaut à donner décharge, pour sa gestion, au Comité de 2022. *L'ordre du jour est ainsi approuvé.*

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport d'activités de l'année 2022 par le Président du GAC-EPA

Le Président du GAC-EPA, Enrico Chiaveri, commence par rappeler que nous avons eu une Assemblée générale extraordinaire en décembre 2022, au cours de laquelle il a déjà présenté les résultats des élections et le Comité 2023. La composition du Comité est reproduite sur des diapositives supplémentaires.

Puis il présente les activités et les faits marquants concernant les grands sujets de travail en 2022.

4.1 Caisse de pensions

La performance du fonds en 2022 est négative, -6,41 %. C'est le portefeuille d'actions qui a le plus souffert de la crise, mais également le portefeuille d'obligations. Les autres avoirs se sont bien comportés. Cependant la performance de notre caisse est meilleure que celle des fonds de pensions suisses.

La conséquence immédiate est une chute de nos avoirs (de 4,98 MdCHF à 4,58 MdCHF) et donc du taux de couverture passé de 77,1 % au 1^{er} janvier 2022 à 69 % au 1^{er} janvier 2023.

Un point positif est qu'à la fin 2022 et au début 2023, les performances sont bien meilleures.

En 2022 a eu lieu la revue actuarielle triennale qui permet de s'assurer que l'on est sur la bonne voie d'un rétablissement de l'équilibre de la Caisse à long terme. Enrico rappelle qu'il s'agit d'une vue sur 20 à 30 ans. En particulier le paramètre d'inflation qui en a résulté a été maintenu à 1,1 %.

Le GAC-EPA se réjouit de la nomination au Comité Actuariel et Technique de Philippe Charpentier, membre du Comité GAC-EPA et déjà membre du Conseil d'Administration de la Caisse des pensions.

Les pensionnés ont tous reçu fin décembre une lettre sur l'adaptation annuelle de leur pension. Le mécanisme d'adaptation n'est pas simple et dépend de nombreux paramètres. Philippe Charpentier est intervenu pour que la lettre soit plus compréhensible. En conséquence, seulement 30 demandes d'explication sur environ 3000 lettres sont parvenues à la Caisse.

Dans la majorité des cas, l'adaptation annuelle a été limitée par le paramètre actuariel pour l'inflation (1,1 %). La relativement forte inflation à Genève (3,2 % d'aout 2021 à aout 2022) a fait progresser plus rapidement le cumul individuel de Perte de Pouvoir d'Achat (PPA), avec comme conséquence que fin 2023 un certain nombre de retraités auront atteint le seuil de 8 % de PPA à partir duquel leur pension sera entièrement indexée sur l'inflation à Genève.

Il y a eu des problèmes de paiement des pensions des personnes qui passent par l'AMFIE (Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux) pour le transfert de leur pension sur leur compte personnel. La Caisse de pensions étudie un changement du règlement afin de pouvoir payer directement les pensions sur un compte à l'étranger, en devise au choix du bénéficiaire (au moins pour certains pays). Les frais éventuels de change seront supportés par le bénéficiaire.

Le code de conduite de la Caisse de pensions va être supprimé, le code de conduite du CERN s'appliquera avec quelques spécifications de mise en œuvre dans le cadre de la Caisse (avec effet mi-2023).

A la demande du Conseil du CERN, un groupe de travail a été constitué sur la révision de paramètres qui sont dans les statuts de la Caisse, en particulier la valeur de transfert, le rachat de période d'affiliation, la réduction de pension de conjoint survivant pour écart d'âge et le taux de retraite pour les retraites anticipées. Les premières conclusions sont attendues vers le milieu de l'année 2023.

4.2 Protection Sociale : Garantie en cas de dissolution du CERN

En décembre 2022, le Conseil a autorisé la DG à introduire dans le Règlement du CHIS un article sur la garantie des prestations d'assurance maladie s'inspirant de l'article I 3.03 des Statuts de la Caisse de pensions. Cet article, reproduit ci-dessous, a été inséré dans le Chapitre I du Règlement du CHIS au 1^{er} janvier 2023 :

« Le CERN garantit les prestations acquises en vertu du Règlement par les Membres du Régime, jusqu'à l'extinction des droits du dernier Membre. En cas de dissolution du CERN, le Conseil prendra les mesures nécessaires afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution. »

Plus de détails sur cette étape très importante peuvent être lus dans le Bulletin CERN et l'ECHO de l'Association du personnel de mars 2023.

L'étape suivante est de vérifier auprès des autorités suisses si la Fondation internationale de droit suisse décidée en 1996 est toujours la meilleure solution pour garantir les prestations acquises jusqu'au décès du dernier bénéficiaire.

Si la réponse est positive, il faudra modifier l'Acte constitutif de la Fondation de 1996 en vue d'insérer un volet assurance maladie et la prestation dépendance (Long Term Care), faire approuver ces modifications par le Conseil du CERN et proposer des solutions pour la mise en équilibre du Régime CHIS avant son transfert à la Fondation et/ou constituer progressivement un capital destiné à assurer la continuité des droits en matière d'assurance maladie.

Si la réponse est négative, il faudra étudier et proposer une ou des solutions alternatives à la Fondation.

4.3 ESO

Les Statuts de l'ISA (Association du personnel international de l'ESO) ont été approuvés et adoptés le 1er août 2022 sans intégrer le rôle du GAC-EPA en tant qu'organe représentatif des pensionnés de l'ESO. Le représentant ESO du GAC-EPA travaille actuellement avec l'ISA pour clarifier ce point. Une réunion a eu lieu début 2023. Les représentants de l'ISA étaient d'accord que la communication de l'ISA envers les pensionnés soit traitée par le représentant du GAC-EPA plutôt que par les Ressources Humaines. Un premier projet de circulaire traitant de ces aspects est attendu pour la fin mars 2023.

Concernant le système de protection de santé, 2021 a vu la création du comité EHIS (EHIS Board), inspiré par le CHIS Board du CERN. Ce comité se réunit généralement deux fois par an, avec la participation d'un représentant du GAC-EPA. L'une des questions en suspens est la possibilité de la

réintégration dans les régimes nationaux de soins de santé après avoir pris sa retraite de l'ESO. Cette possibilité n'existe actuellement que dans certains États membres.

La participation de la Gestionnaire de la Politique de Sécurité Sociale de l'ESO (*Social Security Policy Manager* - un nouveau poste créé en 2022) est nécessaire pour synchroniser les activités et les informations, et pour traiter des questions en suspens.

4.4 Assurance Maladie (CHIS)

Le SwissDRG (Diagnosis Related Groups) cherche à établir une base uniforme pour la tarification relative par les hôpitaux. Suite à un travail intense de l'équipe de direction du CHIS Board dans la renégociation des conventions, toutes les conventions nécessaires pour 2023 (y compris l'Hôpital de La Tour après de longues négociations) sont maintenant signées.

La gestion du fonds de réserve du CHIS, confiée à 5 gestionnaires, a conduit à des rendements négatifs en 2022 du fait de la situation financière mondiale. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion en 2023.

La vaccination (grippe) sera assurée par une sous-traitance courant de 2023 et sera accessible aux retraités et à leurs familles.

[L'Association CARA](#) est une initiative des cantons de Suisse romande pour promouvoir les services de santé numérique. Malgré les interventions en cours auprès des autorités, y compris le soutien actif de la Directrice générale, la création d'un dossier électronique personnel reste problématique pour les personnes résidant en France.

4.5 Fonds d'Entraide

Le rôle du Fonds est d'offrir une aide en cas de difficulté financière temporaire. Les bénéficiaires de la Caisse de pensions et les membres de leur famille à charge sont éligibles à cette aide.

Ce fonds, alimenté par des contributions de la Direction et de l'Association du personnel du CERN, est géré par une commission autonome et indépendante qui traite les cas en toute confidentialité. Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site web du GAC-EPA.

4.6 Communication

L'année 2022 a vu de grands changements dans la présentation du Bulletin du GAC-EPA, avec une nouvelle couverture, une nouvelle ligne graphique et des dessins pour illustrer le texte. Le Bulletin a été enrichi de deux nouvelles rubriques (Conseils santé UNIQA, Bon à savoir). Cet effort sera poursuivi en 2023 avec une rubrique sur les Clubs CERN et divers dossiers qui retraceront les différents épisodes qui ont conduit à la consolidation de notre système de protection sociale, ainsi qu'au respect du personnel.

4.7 Collectif Security Sociale (C2S)

Le long combat continue pour faire reconnaître le droit des pensionnés qui perçoivent une retraite française (poly-pensionnés) à ne pas être assujettis à la Contribution Sociale Généralisée s'ils n'utilisent pas la Sécurité Sociale.

Suite au refus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de délivrer des justificatifs de non-affiliation aux retraités qui en ont fait la demande, malgré un jugement du Tribunal Social de Bourg-en-Bresse du 7 décembre 2020 (la CPAM arguant que ce jugement ne faisait pas jurisprudence), notre avocat a dû saisir à nouveau le Tribunal pour qu'il confirme la jurisprudence. Ce recours a été enregistré en décembre 2021, mais le greffe avait annoncé qu'il faudrait attendre environ deux ans pour être appelé (2024).

Contre toute attente, à la suite d'une convocation du tribunal de Bourg en Bresse, une audience a eu lieu le 27 février dernier à laquelle notre avocat s'est rendu, malgré le souhait de la CPAM d'obtenir un renvoi d'audience. Une décision devrait en principe être rendue le 24 avril.

Le jugement du 7 décembre 2020 rappelle la prééminence d'un accord international sur une réglementation nationale. Si la décision attendue est négative ou fait l'objet de recours, le Comité GAC-EPA estime qu'il sera du devoir de sollicitude de l'Organisation de faire appliquer, ou d'aider à faire appliquer cet accord.

Chaque année, les pensionnés résidant en France se heurtent à la difficulté de remplir leur déclaration d'impôts. Des documents ont été mis à disposition sur le site du GAC-EPA <https://gac-epa.org/collectif-securite-sociale-c2s/> pour faciliter cette tâche. Toutefois, nous rappelons que le cas des poly-pensionnés sans Carte Vitale, ou en ayant une non utilisée, reste ambigu, mais cette ambiguïté devrait être levée si le Tribunal, comme nous l'espérons, confirme la jurisprudence du jugement.

4.8 Permanences

Le Président rappelle que les permanences sont des réunions privées, entre des personnes du Comité et des membres adhérents du GAC-EPA, où les membres peuvent poser des questions de toute nature, en toute confidentialité.

Les dates des permanences, qui ont lieu de 13 h 30 à 16 h dans la Salle de réunion de l'AP (bâtiment 61), sont données sur le site web du GAC-EPA <https://gac-epa.org/permanences/>.

4.9 Appel à nos membres

Pour terminer, Enrico conclut en réitérant l'appel à nos membres de communiquer une adresse de courrier électronique afin de faciliter la communication et de réduire les coûts d'envois postaux. Cette adresse peut être transmise via le formulaire de mise à jour <https://gac-epa.org/formulaire-de-mise-a-jour/>.

Le bulletin continuera à être envoyé sous forme papier à ceux qui le souhaitent (options « papier » ou « les deux » pour la communication).

5. Rapport de la Trésorière

Monique Häusermann présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les tables sont reproduites ci-dessous.

A la différence de 2021, l'année 2022 se distingue par un déficit de 3574,19 CHF qui peut être imputé au don de solidarité avec l'Ukraine décidé par le Comité. Monique rappelle que les frais d'Experts et Consultants ont été débités au compte de la "Réserve Juridique", ramenant cette dernière à environ 26 KCHF.

Au final, les finances sont saines avec un actif de 111193,18 CHF.

Les chiffres présentés ne font l'objet d'aucune objection.

	2021	2022	BUDGET 2023
D E P E N S E S			
Association du Personnel	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Frais bancaires	98.65	100.70	120.00
Frais postaux	112.40	119.40	150.00
Collations, repas	1,314.99	5,440.35	6,000.00
Dons		7,000.00	
Bulletins E. Ducret	-	144.39	
Imprimerie	11,682.77	14,652.42	16,000.00
Frais administratifs	27.80	-	100.00
Frais informatiques	524.50	488.70	500.00
Divers	1,145.75	-	
Total des dépenses	34,906.86	47,945.96	42,870.00
Excédent de recettes	10,612.96		2,130.00
TOTAL	45,519.82	47,945.96	45,000.00
R E C E T T E S			
Cotisations des membres	45,519.82	43,871.77	45,000.00
Dons	-	500.00	
Intérêts bancaires	-		
Intérêts postaux	-		
Total des recettes	45,519.82	44,371.77	45,000.00
Excédent de dépenses		3,574.19	
TOTAL	45,519.82	47,945.96	45,000.00

Table 1 : Pertes et profits 2021, 2022 et budget 2023

Actif				Passif			
N°		Solde Devise	Solde Base	N°		Solde Devise	Solde Base
1010	Compte postal		14'351.90	2140	Provision juridique		25'812.27
1020	Compte courant UBS		15'508.88	2800	Capital		87'273.08
1021	Compte épargne UBS		81'332.40	2990	Résultat reporté		-3'574.19
				2991	Passif transitoire		1'682.02
	Total		111'193.18		Total		111'193.18

Table 2 : Bilan au 31-12-2022

6 Rapport des vérificateurs aux comptes

Françoise Thevenet présente le rapport des vérificateurs aux comptes en son nom et celui de son collègue Bernard Ducret. Ils ont procédé à la vérification des comptes pour l'année 2022. Après pointage, ils ont constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à leur disposition et les critères comptables figurant dans nos livres. *Ils recommandent à l'Assemblée de donner quitus à notre trésorière.*

Enrico Chiaveri remercie Françoise et Bernard.

7 Approbation des trois rapports précédents

Bernard Ducret propose à l'Assemblée d'approuver les trois rapports précédents (Activités 2022, trésorière, vérificateurs aux comptes) simultanément.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. *Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité. Cette approbation donne décharge pour sa gestion au Comité de 2022 et donne quitus à notre trésorière.*

8. Approbation de la liste des scrutateurs pour les élections du 4^{ème} trimestre 2023 (Art. 20 des statuts)

Le Président de séance présente lui-même ce point de l'ordre du jour sur la base des informations reçues du secrétariat.

La liste de 11 scrutateurs est approuvée à l'unanimité moins une abstention. Le Président de séance remercie chaleureusement ces scrutateurs qui participeront en automne au dépouillement des votes pour les élections.

9 Activités des 12 prochains mois

Le Président du GAC-EPA présente un résumé des activités des prochains mois. Ces activités sont dans la continuité du travail effectué en 2022 et ont pour la plupart été mentionnées dans le point 4. Les principales sont rappelées ci-dessous :

- **Caisse de pensions** : suivi des développements, Groupe de travail sur la révision des paramètres qui sont dans les statuts de la Caisse.
- **Garantie des Prestations Santé jusqu'au décès du dernier bénéficiaire** : mise en œuvre par le biais d'une Fondation ou d'une solution alternative.
- Lors de l'Assemblée extraordinaire du GAC-EPA le 1^{er} décembre 2022, la Présidente de l'Association avait mentionné la proposition de l'Association du personnel d'une taxation interne partielle des pensions. Le GAC-EPA participera activement au groupe de travail sur ce point.
- **ESO** : clarification du rôle du représentant du GAC-EPA et travail sur la possibilité de la réintégration dans les régimes nationaux de soins de santé.
- **Permanences et Collectif Sécurité Sociale** : continuer à suivre (avec l'aide de nos avocats) l'évolution de la situation concernant le refus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française d'émettre des certificats de non-affiliation, et renseigner les membres concernés.
- **Communication** : continuer à enrichir le Bulletin (et les autres formes de communication).

Le Comité continuera bien sûr une active participation à toutes les commissions pour y représenter les pensionnés.

Support informatique du GAC-EPA

Depuis 2009, Robert Cailliau a assuré un support informatique sans faille au GAC-EPA, aussi bien pour le site public que pour les outils indispensables au fonctionnement du Groupement (site et forum du comité, base de données, courriers électroniques, pour ne citer que quelques-uns). Il a demandé à arrêter son activité fin mars 2023. *Notre Groupement voudrait lui exprimer sa profonde gratitude : l'assemblée spontanément applaudit Robert pour cet énorme travail.*

Le Président remercie Reinoud Martens qui a accepté de prendre le relais. Un nouveau site web et de nouveaux outils, basés sur une technologie plus facile à maintenir, sont en préparation et devraient être déployés au cours du printemps 2023.

10. Approbation du budget 2023 et de la cotisation 2024

Notre trésorière Monique Häusermann présente le budget 2023, reproduit dans la table 2 ci-dessus. Elle propose de maintenir la cotisation annuelle 2024 à 30 CHF.

Monique rappelle que certains membres continuent à payer 25 CHF, alors que le nouveau montant de 30 CHF a été décidé depuis 2014 ! Elle demande donc aux membres de changer, le cas échéant, les instructions bancaires dans ce sens.

Le budget 2023 et la cotisation 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Questions Diverses

Une question est posée sur la réintégration des systèmes de santé nationaux. Il est répondu que cette possibilité ne concerne que les membres ESO et en aucun cas les bénéficiaires du CHIS CERN.

Une question est posée concernant le projet de taxation interne des pensionnés. Le Président et Michel Vitasse répondent qu'à l'heure actuelle, *il ne s'agit que d'une proposition de l'Association du personnel*. Le but est de créer des ressources supplémentaires pour l'Organisation *sans impact pour les retraités*, en argumentant que les 60 MCHF de complément annuel versés par le CERN (c'est à dire à peu près 20 % du montant annuel des pensions) ne devraient pas faire l'objet de taxes.

La séance est levée à 15h50.